

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

2021/050

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Laetitia CAZABAN

Absents : Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

VALIDATION DU PROJET DE DESSERTE FORESTIERE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune souhaite mettre en place un dispositif de desserte forestière.

La "desserte" désigne les différents aménagements utilisés pour la gestion des forêts. Ces aménagements permettent aux professionnels de gérer la forêt, en lien avec les acteurs locaux, dans de bonnes conditions lors des différentes étapes (élagage, bûcheronnage, débardage, etc.)

Le projet concerne le « chemin de la Géline » : environ 1,8 km avec 1,5 km de reprise de chemin, 1.3 km de remise à niveau et la réfection du pont de la Géline.

Ce projet de création de route forestière est subventionnable à hauteur de 80 % et permettrait de générer environ 90 000 € de recettes liées à la mobilisation des parcelles desservies par le projet de desserte.

L'ONF se charge de l'élaboration et de la gestion du dossier : elle réalise l'étude technique, les dossiers environnementaux notamment le dossier loi sur l'eau pour l'ouvrage de franchissement, l'étude de rentabilité, le montage et le suivi du dossier de subvention pour un montant de 6.500 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à valider le projet de desserte forestière et à confier à l'ONF la gestion du dossier en lien avec les élus en charge de la forêt, pour un montant de 6.500 € TTC.

Extrait certifié conforme :

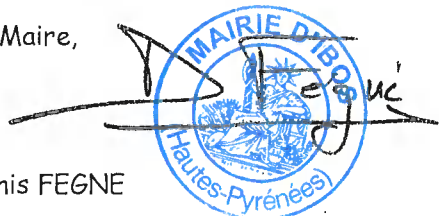
Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....**25 MAI 2021**
de la publication le.....
IBOS, **25 MAI 2021**
Le.....**25 MAI 2021**

Le Maire,



Denis FEGNE

Le Maire,



Denis FEGNE

